

CHOIX MATIERES TD L2

Par **Estellebj**, le **09/09/2020** à **23:54**

Bonjour,

J'ai jusqu'au 18 septembre pour changer mes td ce semestre.

Tout d'abord, je ne sais pas encore exactement si je préfère le privé ou bien le public. Toutefois je trouve les matières publiques (droit administratif et droit budgétaire, j'ai regardé des cours de l'an dernier) très intéressants.

J'ai fait un stage dans un cabinet d'avocat spécialisé en droit des affaires et j'ai aussi trouvé cette matière intéressante c'est pourquoi j'ai choisi de prendre droit des affaires au S3 et droit fiscal au S4 en td (ma fac propose soit droit budgétaire, droit des affaires ou droit pénal au S3).

J'aimerais d'abord savoir si ce n'est pas gênant sur un dossier d'avoir pris deux matières différentes.

Ensuite, je pense avoir un penchant pour le droit public mais le métier de juriste d'entreprise pourrait aussi me convenir c'est pour cela que j'ai préféré prendre droit des affaires au S3 (pour ne pas fermer de portes) mais j'hésite toujours avec droit budgétaire car j'aime bien cette matière aussi.

Pensez vous qu'il serait judicieux de prendre deux matières en adéquation (budgétaire et fiscal) ou si le fait d'avoir pris droit des affaires et droit fiscal n'est pas du tout dérangeant ?

Je vous en remercie par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/09/2020** à **10:14**

Bonjour

Alors si j'ai bien compris vous voulez prendre droit des affaires avec TD au S3. Mais au S4, vous n'allez plus faire droit des affaires avec TD mais droit fiscal.

Pour moi, ce n'est pas gênant dans la mesure où vous continuez à suivre le CM de droit des affaires au S4 et que vous avez suivi le CM de droit fiscal au S3.

Cela dit, je pense qu'il est tout de même mieux de suivre un de ces deux modules jusqu'au bout avec TD et je vous conseillerai de faire le droit des affaires avec TD et le droit fiscal sans

TD car en L2 ce sera plus de l'introduction à la fiscalité.

Bonne continuation